

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 6 JUILLET 2015

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, nous sommes en période estivale, mais ce ne sera quand même pas une soirée de vacances. Je vais procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Alain BRUNEAU

M. BRUEL Jean : absent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par M. Henri MANHES

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : absent, représenté par M. Bernard TIBLE

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : présent

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Patricia BENITO

M. DAIX Christian : absent, représenté par Mme Sylvie LACHAIZE

M. DALL'AGNOL Xavier : absent, suppléé par M. Jean-Michel FAUBLADIER

M. DELAMAIDE Charly : présent

M. DELPUECH Guy : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent

M. FABRE Daniel : absent, représenté par Mme Nathalie GARDES

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : absente, représentée par M. Pierre MATHONIER

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : absente, représentée par M. Roland CORNET

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent

Mme LABLANQUIE Michelle : présente

Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par Mme Christelle CHASTEL
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : présent
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : absent, représenté par Mme Valérie GREIVELDINGER
 M. NICOLAS Jean-Paul présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par Mme Marie-Pierre LOURS
 M. PAPON Daniel : absent
 M. PESTRINAUX Christophe : absent, représenté par M. Alain COUDON
 M. PICARD Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Ginette APCHIN
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par M. Jacques MÉZARD
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : absente, représentée par Mme Josiane COSTES
 M. VIDAL Jean-Louis : absent
 Merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2015

A l'ordre du jour, nous avons tout d'abord l'adoption du PV du Conseil du 18 mai 2015. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Avant de passer à l'examen des délibérations, je voulais que nous ayons une pensée pour notre ancien collègue, Louis PALHOL, qui est décédé depuis le dernier Conseil Communautaire, et je pense que c'est bien le lieu où nous pouvons lui rendre hommage puisque, ceux qui y étaient, ils s'en souviennent, et pour ceux qui n'y étaient pas ce n'est pas une mauvaise chose de le savoir, Louis PALHOL avec Jean MOINS ont été chargés, au début des années 90, par René SOUCHON de faire le tour des communes pour convaincre nos collègues de créer le District. C'est leur travail commun qui a facilité la création de ce District. Louis PALHOL a été adjoint à Aurillac, membre du SIVM, membre du District. Je tenais à ce que nous ayons une pensée pour lui ce soir. Il a été un vrai serviteur de l'intercommunalité qui lui doit beaucoup.

Dans les dossiers que vous avez à examiner ce soir, il y a un certain nombre de délibérations importantes sur la contractualisation, dont la Convention relative à la route nationale 122, dont le Contrat Auvergne+ avec le Conseil Régional, dont le Contrat de Plan État-Région. Ce sont des dossiers importants non seulement pour la Communauté d'Agglomération, mais pour toutes les collectivités de l'arrondissement d'Aurillac.

Nous aurons aussi à voir des dossiers correspondant à l'action que nous menons sur le Pôle Universitaire, ainsi que la convention nous liant au Département et à l'État sur la ligne aérienne.

Nous avons donc une série de dossiers dont nous parlons souvent, mais qui trouvent leur concrétisation dans les délibérations que nous avons à examiner ce soir.

Sur la route nationale 122, nous y reviendrons tout à l'heure. Je ne ferai donc pas d'autres commentaires de manière liminaire.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Je vous propose de mettre au vote les délibérations du groupe A, sauf s'il y a des questions sur des délibérations qui ont été classées dans le groupe A par le Bureau. Monsieur FLORY, vous pouvez intervenir.

M. FLORY.- Juste une observation concernant la convention avec la Commune d'Ytrac. Il est écrit en pages 2 et 3 : Marmanhac. Je pense que c'est une erreur de copié-collé.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur laquelle ?

M. FLORY.- Sur la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune d'Ytrac et la CABA.

M. LE PRÉSIDENT.- Quel est le numéro de la délibération ?

M. FLORY.- C'est la délibération n°2015/71.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la commune d'Ytrac et la CABA.

M. FLORY.- Sur la deuxième page du document, ainsi que sur la troisième page, il est écrit : « Marmanhac ». C'est juste une observation. Ce doit être une erreur de copié-collé.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas sur la délibération alors ?

M. FLORY.- L'erreur est sur la convention.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, sur la convention, parce que sur la délibération il n'y a que la commune d'Ytrac qui est mentionnée.

Effectivement, vous avez raison, sur la convention, à la deuxième page, il est mentionné Marmanhac ». Ce sera supprimé de la convention. Mais, sur la délibération, par contre, il n'y a rien à toucher.

Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets donc les délibérations du groupe A au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous pouvons passer à l'examen des délibérations du groupe B. Je passe la parole à M. Georges JUILLARD, Vice-Président en charge des Finances, sur la mise à jour des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

DÉLIBÉRATION N° 2015/84 : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Merci, Monsieur le Président. Je vous présente cette première délibération sur les AP et les crédits de paiement. Il vous est précisé que nous avons mis à jour l'autorisation de programme pour l'assainissement de la Vallée de l'Authre et acté la clôture des autorisations de programmes pour le Stade Jean Alric et les Aires d'Accueil des Gens du Voyage.

Il vous est proposé aujourd'hui, au niveau du budget principal, de créer deux nouvelles autorisations de programme :

- l'une pour le Pôle d'Échange Intermodal ;
- l'autre pour le financement de la RN 122 qui reviendra tout à l'heure dans la discussion.

S'agissant de l'autorisation de programme pour le PEI, le montant global prévisionnel de cette opération s'élève à 6 960 000 € TTC. Mais la réalisation va s'étaler sur les années 2015 à 2018.

L'autorisation de programme « Financement de la RN 122 » représente une enveloppe globale de 1 000 000 € TTC de subvention versée par la CABA à l'État. Cette aide sera versée entre 2015 et 2020. Nous allons y revenir avec la délibération n° 2015/88.

Vous avez dans les tableaux la traduction de ces modifications. D'ailleurs, nous allons retrouver des explications, après, avec la décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Georges. Y a-t-il des questions sur cette délibération financière qui nous permet de mettre ces dossiers en autorisations de programmes ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2015/84 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons ensuite la décision modificative sur le budget. Monsieur JUILLARD, vous avez toujours la parole.

DÉLIBÉRATION N° 2015/85 : DÉCISION MODIFICATIVE 201 5/02

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- C'est un peu la traduction budgétaire de la délibération que nous venons de voir. La présente décision modificative ne concerne que le Budget Principal de la CABA.

En section d'investissement, sur le Pôle d'Échange Intermodal, le budget 2015 avait prévu 3 M€, pour un montant de 2,1 M€ de subventions. Compte tenu de l'étalement que nous venons de voir précédemment, 1 million d'euros suffisent, qui serviront à des études et des acquisitions foncières en 2015. C'est donc la traduction de ce que nous avons dit précédemment.

En fonctionnement, la modification concerne la recette du Fonds de Péréquation Intercommunale. Par rapport à la prévision qui avait été faite, il y a 32 120 € de plus.

Ensuite, vous avez des subventions à individualiser, une pour la Politique de la Ville où il faut abonder de 5 000 €, une deuxième sur le Club Nautique du Pays d'Aurillac qui gère l'école de voile pour 1 500 €. Ce sont des crédits qui étaient prévus, mais qu'il faut individualiser pour verser les sommes. La troisième, c'est un ajustement de subvention pour le Centre Universitaire Champollion, mais de la même façon cela va revenir dans la discussion tout à l'heure, suite à la nouvelle convention ; là, il y a un ajustement de 3 000 €.

Il y a une inscription pour une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation pour un coût d'étude estimé à 60 000 €, avec un cofinancement de l'Europe à hauteur de 50 %, soit 30 000 € en recettes.

Il y a également l'inscription d'une recette de 50 000 € qui provient d'une indemnité transactionnelle pour couvrir les frais de location des tribunes démontables du Prisme où il y avait un contentieux qui existait depuis un certain temps, qui sera versée par le constructeur Samia Devianne à la CABA. Dans les délibérations du groupe A, il y avait les explications un peu plus techniques. Le montant total est de 210 000 € HT en comptant les 50 000 €. En dehors de ces 50 000 €, le reste correspond au fait que le constructeur va refournir une tribune neuve d'un peu plus de 1 100 places ; ensuite, il y a des frais de démontage et d'évacuation de la tribune existante pour 25 000 €, la livraison et le premier montage de la tribune en configuration pleine jauge pour une valeur de 10 000 €. Avec les 50 000 €, cela nous fait un total de 210 000 €. Monsieur le Président, vous souhaitez peut-être en dire plus.

Je pense que j'ai fait le tour de cette décision modificative. Il vous est donc proposé d'adopter la décision modificative 2015/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal de la CABA, ceci conformément au tableau qui est joint en annexe à la délibération, où vous avez les détails avec les inscriptions qui concernent tout ce que je viens de dire soit en dépenses, soit en recettes.

En plus, il y a des ajustements sur certains comptes que je n'ai pas cités, mais que vous avez dans le tableau. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- Sur l'étude de méthanisation, connaît-on le lieu ?

M. LE PRÉSIDENT.- Non. C'est une étude qui est faite après une concertation avec la CCI. Nous avons accepté de porter le dossier de l'étude dont l'objet est de voir ce qu'il serait possible de faire sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Il y a les chambres consulaires qui s'impliquent là-dedans. C'est vraiment le début de la démarche pour voir ce que nous pouvons faire et comment nous pouvons le faire. Il n'y a donc pas de localisation, il n'y a pas encore de choix du type de procédé de méthanisation. Je pense que c'est l'étude qui donnera les indications.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Comme vous l'avez vu, il y a un peu plus d'argent sur le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale. Nous sommes à un peu plus de 530 000 €. Il faut espérer que l'année prochaine cela continuera à augmenter puisque, normalement, c'était prévu pour augmenter encore jusqu'en 2016. Nous avons vu une montée en puissance régulière depuis 2011, tel que c'était initialement prévu. Je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas sûr que la prochaine Loi de Finances maintienne les augmentations

parce que ceux qui payent n'ont plus envie de payer. Là, c'est de la péréquation horizontale, ce sont donc les communes et les intercommunalités considérées comme les plus riches qui payent pour les autres. Comme les critères sont parfois un peu discutables, cela hurle de plus en plus. Cela ne descendra pas, mais il n'est pas sûr que cela continue à monter comme cela. Cela ne compense qu'en partie les baisses de Dotation Globale de Fonctionnement, mais enfin c'est toujours cela, et nous avons la chance que les 25 communes de la Communauté d'Agglomération reçoivent aussi du Fonds de Péréquation.

Un mot sur les tribunes du Prisme. Vous avez, sur la table, un protocole transactionnel qui vient juste d'être préparé. Nous avons obtenu du fabricant de la tribune qu'il nous en re-livre une neuve puisqu'il y avait eu à l'origine des problèmes de sécurité, ce qui avait généré un contentieux. Il nous en fournit donc une neuve et il paie une indemnité transactionnelle de 50 000 €, ce qui permettra de mettre fin à ce litige. Voilà l'objet de la transaction.

Ces trois dossiers, méthanisation, Fonds de Péréquation et le protocole avec Samia Devianne, constituent l'essentiel de ce qu'il y a dans cette décision modificative. Le reste, ce ne sont que des ajustements. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur DELAMAIDE, vous avez la parole.

M. DELAMAIDE.- Simplement, par rapport au protocole avec la société Samia Devianne, je voudrais dire, en tant que Président d'Aurillac Développement, toute ma satisfaction de trouver une issue à ce dossier parce qu'effectivement nous avons le sentiment d'avoir été entendus dans notre demande. Je voudrais, à cet égard, remercier à la fois les services juridiques et le Directeur Général des Services de la CABA qui ont contribué à traiter un dossier qui était éminemment difficile. Il faut savoir que ces nouvelles tribunes seront modulables et permettront effectivement d'une part d'augmenter la capacité d'accueil pour les concerts, ce qui n'est pas neutre en termes de recettes financières, et d'autre part de diversifier un petit peu notre offre, notamment en matière d'animations. En tant que Président d'Aurillac Développement, je voulais vraiment faire savoir que nous étions satisfaits de trouver une issue à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis très satisfait que vous soyez satisfait. Je crois que cela facilitera surtout le fonctionnement. Ce sera beaucoup plus simple dans l'utilisation. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/85 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je repasse la parole à M. DELAMAIDE pour les dispositions relatives à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant le Stade Jean Alric pour la réalisation des travaux de rénovation de la tribune Marathon et des aménagements de fond de stade.

DÉLIBÉRATION N° 2015/86 : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LE STADE JEAN ALRIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA TRIBUNE MARATHON ET DES AMÉNAGEMENTS DE FOND DE STADE

Rapporteur : M. DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. Pour mémoire, je rappellerai qu'en mars 2015 nous avons lancé une consultation pour la rénovation de la tribune Marathon avec, pour objectifs dans ce projet, la mise aux normes en accessibilité, la sécurité incendie, l'amélioration du confort des spectateurs (notamment sur les assises et les locaux annexes), la remise à niveau technique des équipements qui sont en liaison avec la tribune d'honneur.

Cette opération porte également sur les aménagements de fond de stade avec une voie complémentaire sur la desserte des terrains de tennis.

Le programme de la consultation détaille les contraintes qui sont liées au site d'implantation et au type d'établissement (Réglementation urbaine, réglementation ERP, réglementation en termes d'accessibilité, réglementations sportives et normes sanitaires).

Le budget des travaux s'élève à 1 900 000 € HT et se détaille comme suit :

- 1 100 000 € HT pour la mise aux normes de la tribune ;
- 800 000 € HT pour les aménagements de fond de stade, des terrains, des voiries et des réseaux.

La consultation des maîtres d'œuvre a été lancée en procédure négociée. Elle s'est déroulée en deux phases :

- l'une relative d'abord à la sélection des candidats qui ont été invités à participer aux négociations ;
- l'autre relative au choix de l'offre la plus avantageuse économiquement au regard des critères de sélection des offres en termes de négociation.

La première phase s'est achevée normalement, et après avis du jury qui s'est réuni en mai 2015, quatre candidats ont été retenus. Il s'agit de :

- la SARL d'Architecture mBa, Résidence Aquila, 64 boulevard Berthelot, à Clermont-Ferrand ;
- l'Atelier du Rouget Simon Teyssou, 46 avenue du 15 septembre, au Rouget ;
- le Cabinet Estival Architecture, 7 avenue Aristide Briand, à Aurillac ;
- le Cabinet Métafore, 24 rue Paul Doumer, à Aurillac.

La deuxième phase de consultation est en cours. Les quatre équipes ont été invitées à une visite collective le 9 juin 2015. Pas plus tard que mercredi, chaque équipe sera auditionnée et sera invitée à faire évoluer ses propositions. Elles seront donc présentées mercredi.

Au terme de ces négociations, après une analyse, la Commission d'Appel d'Offres attribuera le marché au candidat qui sera le plus avantageux économiquement au regard des critères de jugement des offres.

L'autorisation de signature dudit marché sera de la compétence de la Communauté d'Agglomération dans ce type de procédure.

A ce jour, les quatre candidats ont déposé leurs offres. Au niveau financier, la valeur, en prix de base, du montant cumulé de forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui comprend également les missions complémentaires, s'élèverait à moins de 180 000 € HT.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'autoriser M. le Président à signer, dans ces formes et limite financière, le marché de maîtrise d'œuvre relatif au Stade Jean Alric, pour les travaux de rénovation de la tribune Marathon et des aménagements de fond de stade avec le prestataire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur DELAMAIDE. Est-ce que ce dossier suscite des questions ou des observations ? C'est la dernière phase pour choisir le cabinet d'architectes, et cela devrait nous permettre – je pense que nous tiendrons le calendrier – de faire les travaux courant 2016.

M. PRADAL.- Juste une réflexion. Lors de la visite sur le chantier des quatre équipes, nous nous sommes bien aperçus que cela relevait quand même d'un besoin de faire des travaux, surtout pour ce qui concerne le fond de stade. Moi, je ne suis pas un habitué du stade, mais je me suis aperçu quand même qu'il était nécessaire de faire des travaux, Par rapport à la tribune qui a déjà été faite, ces travaux sont nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur PRADAL, je sais que vous vous occupez beaucoup de la Commission d'Appel d'Offres. Nous n'avons pas l'habitude de faire des travaux pour le plaisir de dépenser de l'argent.

M. PRADAL.- Mais, moi, je ne suis pas beaucoup sorti ; c'est pour cela que je m'étonne de rien... Je n'imaginai pas toute cette zone un peu abandonnée, c'est quand même vrai, il faut être honnête et le reconnaître.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en avons déjà parlé ici, mais il est difficile, pratiquement impossible, de toucher aux tribunes Marathon sans faire des travaux assez conséquents parce qu'il y a des problèmes d'accessibilité et de normes, et si nous touchons un tout petit bout, nous sommes de toute façon obligés de faire le tout.

Quant à ce que l'on appelle « le fond de stade », tant qu'à faire, nous essayons de tout régler d'un coup. Cela donnera aussi beaucoup plus d'aisance à l'équipe du Stade Aurillacois pour s'entraîner sur place avec le demi-terrain. Mais sur les tribunes Marathon, oui, il y a du travail à faire parce qu'elles n'ont pas bougé depuis 1976, et les normes ont changé, le confort souhaité actuellement n'est plus le même qu'à l'époque. Nous en avons déjà discuté, je pense que nous devons aussi aux spectateurs qui sont côté tribune Marathon le droit d'être mieux installés parce qu'eux, ils voient ceux qui sont en face qui sont bien installés. Je crois que la moindre des choses c'est d'essayer de faire en sorte qu'ils soient aussi traités correctement.

Le programme, vous l'avez là. Je pense que nous devons pouvoir travailler au cours de l'année 2016, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur Général des Services, très attaché à ce dossier ?

M. DESTANNES, Directeur Général des Services de la CABA.- En effet, l'objectif du déroulement du marché de maîtrise d'œuvre, c'est que le Cabinet qui sera retenu parmi les quatre qui nous ont été présentés puisse produire un APD au printemps prochain, de sorte que les marchés de travaux puissent être lancés avant la fin de cette saison et se coordonner justement avec le calendrier sportif puisqu'il y a un certain nombre de travaux que l'on ne peut réaliser que lorsque le stade est inoccupé, notamment tout ce qui va concerner l'accessibilité à la tribune Marathon. Après, il y a d'autres phases de chantier et d'autres aménagements qui, eux, pourront se faire en site occupé, entre les matchs notamment. En tout cas, ce sera le travail du maître d'œuvre que de nous affiner tout cela en termes d'exécution, pour une livraison finale qui, sans doute, ne sera pas avant 2017 pour les derniers travaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les finitions ?

M. DESTANNES, Directeur Général des Services de la CABA.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais l'essentiel sera fait en 2016.

M. DESTANNES, Directeur Général des Services de la CABA.- Une grande partie en tout cas, nous l'espérons.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes à la recherche de concours financiers. Ceux qui sont influents au Conseil Régional, j'en vois ici, ceux qui sont influents au Conseil Départemental, j'en vois aussi ici, ne manqueront pas de donner un coup de main pour que nous récupérions quelques euros. J'ai essayé d'en récupérer au niveau du ministère ; pour l'instant, la récolte n'est pas très importante. Je compte donc sur vous tous pour obtenir des concours financiers. Pas d'autres questions là-dessus. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/86 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération relative au Contrat Auvergne+ 3^{ème} génération entre le Conseil Régional et la CABA. Comme vous le constaterez, cette délibération et ce contrat ne prévoient pas le financement du Stade Jean Alric. Ce n'est pas faute d'avoir essayé d'en obtenir un. Mais M. POULHES, qui a fait tout ce qu'il a pu pour que nous ayons des sous sur le Stade Jean Alric auprès de la Région, va nous expliquer tout cela.

DÉLIBÉRATION N° 2015/87 : CONTRAT AUVERGNE+ 3^{ème} GÉNÉRATION ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. POULHES

(Présentation de documents sur écran)

M. POULHES.- Pour une fois, c'est plutôt plus simple que ce qui a pu être exposé ici au titre de la présentation des contrats. En effet, c'est un point d'aboutissement qui concerne ce soir le Contrat Auvergne+ 3^{ème} génération, puisque dans le cadre des contractualisations à intervenir entre 2015 et 2018, la Communauté d'Agglomération et le Conseil Régional renouvellent leur partenariat au travers de ce Contrat dit « Auvergne+ 3^{ème} génération ».

Ce dernier recense l'ensemble des projets qui apparaissent à l'écran, qui seront soutenus par le Conseil Régional au titre du FRADDT qui est le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Les actions retenues s'inscrivent dans la stratégie du développement du Pays d'Aurillac tout entier. A ce titre, l'Association de Développement du Pays d'Aurillac est également signataire du contrat et est chargée de son suivi à l'échelle des six Communautés co-signataires puisqu'il faut comprendre que la Région a pour habitude de travailler à l'échelle du territoire qu'est le Pays et qu'elle consacre donc au Pays d'Aurillac, au titre du FRADDT, un montant d'investissement total de 4,3 M€, ce qui ne figure pas dans la délibération.

L'enveloppe du FRADDT affectée à la Communauté d'Agglomération se monte, pour le FRADDT EPCI, à 1 646 125 €. L'enveloppe FRADDT Pays s'établit à 248 808 €.

Si on le rapporte à l'enveloppe totale du FRADDT, au titre du FRADDT EPCI, la CABA récupère 45 % du montant de l'enveloppe et au titre du FRADDT Pays 33 %.

Je ne vais peut-être pas passer en revue l'ensemble des actions qui sont soutenues au titre de ce FRADDT puisque vous avez le détail dans la délibération. Je précise simplement que trois actions sont portées par la Ville d'Aurillac ; peut-être que Pierre voudra dire un mot tout à l'heure à ce sujet. Vous découvrez dans le tableau ces actions et l'intervention du FRADDT à chaque fois.

Il est précisé par ailleurs que, pour des dossiers qui seront portés par les communes au titre de la rénovation thermique des bâtiments, la CABA interviendra dans l'enveloppe consacrée à cette réalisation extra-intercommunale en abondant un fonds de concours de 38 000 €. Il y a une petite correction à apporter à la rédaction de la délibération puisque l'intervention du FRADDT n'est pas de 90 000 €, mais de 76 000 €, sur la part concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Concernant les projets portés par la Ville d'Aurillac, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac octroiera sur les différents projets qu'elle porte des fonds de concours à hauteur d'un montant cumulé de 1 000 000 €, selon des modalités de paiement de 250 000 € par an entre 2016 et 2019, sous réserve bien entendu d'une exécution technique et financière conforme aux prévisions.

La délibération précise qu'en tout état de cause, il est rappelé qu'au-delà du présent contrat chaque projet devra faire l'objet d'une demande de subvention spécifique.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser M. le Président à signer le Contrat Auvergne+ 3^{ème} génération et toutes ses pièces annexes ;
- de solliciter le Conseil Régional d'Auvergne pour une aide financière de 248 808 € au titre du FRADDT Pays ;
- de solliciter le Conseil Régional d'Auvergne pour une aide financière de 1 646 125 € au titre du FRADDT EPCI ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes et engager toutes demandes à cet effet.

Voilà rapportés, Président, les termes de ce Contrat Auvergne+ qui a abouti après quelques échanges qui nous ont occupés les derniers mois et qui n'ont pas toujours été très simples, avouons-le.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Monsieur le Maire d'Aurillac, vous pouvez intervenir.

M. MATHONIER.- Peut-être quelques mots pour effectivement se satisfaire de voir aboutir cette négociation qui a quand même été difficile, mais qui apporte un soutien financier réel à des projets structurants pour notre territoire, qu'ils relèvent de la Ville d'Aurillac ou de la CABA. Je crois que les restrictions des dotations financières aujourd'hui rendent plus que jamais nécessaires ces soutiens.

Sur les trois projets de la Ville d'Aurillac aidés dans ce dispositif, le premier projet qui est le plus simple c'est le Marché Couvert, avec un enjeu important sur l'animation du centre ville, et qui, aujourd'hui, fait l'objet de comptages en termes de population, et nous savons que cela concerne entre 3 000 et 5 000 personnes chaque samedi matin. C'est donc un lieu de vie important pour les producteurs locaux et pour la vie sociale au sein de la cité aurillacoise. Dans les enquêtes que nous avons eues, nous avons pu constater que c'était à peu près 30 % de la population de la CABA qui se rendait au marché le samedi matin. Le mercredi, c'est plus aurillacois, mais le samedi c'est très intercommunal. Effectivement, Auvergne+ interviendrait pour 225 000 €, et comme cela a été précisé dans la présentation dans les 1 M€ il y aurait un fonds de soutien de la CABA de 250 000 € sur ce projet-là.

Deuxième opération, c'est le Pôle Enfance/Petite Enfance. C'est une réflexion sur le tissu des crèches sur la ville d'Aurillac avec des besoins réels et une répartition géographique qui doit être améliorée, et notamment une crèche Vermenouze qui sera dans une situation un peu compliquée en 2017 en termes d'accessibilité puisque nous ne sommes absolument pas aux normes 2017 sur cette crèche. Il y a donc un besoin de travailler sur l'accessibilité. Mais c'est aussi une crèche qui est dans une rue étroite, qui est dangereuse pour les parents qui amènent les enfants et qui est parfois dangereuse pour les enfants. Il est donc urgent de trouver une solution. Il y aura donc une réflexion sur tout le tissu de ces crèches. Parallèlement, sera amené, dans le cadre de ce Pôle Enfance, un dispositif innovant où la Ville d'Aurillac sera ville pilote, c'est le dispositif « Passerelle » qui permettra de construire un maillage territorial entre la crèche des Camisières, la crèche Rames, la crèche La Coste et la future crèche du projet partiellement financé par Auvergne+. Cela, c'était le premier point.

Dans le cadre du Pôle Enfance, il sera aussi fait, sur Jean-Baptiste Rames, là aussi pour poursuivre le maillage du territoire en termes d'outils numériques, un espace numérique public qui sera accessible, dans le cadre des temps d'activités périscolaires, sur la maternelle Rames, mais qui servira aussi aux autres écoles du centre-ville, et qui sera aussi accessible aux adultes. Là aussi, c'est une réflexion entre le Nord, le Centre et le Sud pour que le maillage numérique soit aussi complet que possible sur tout le territoire.

Enfin, le troisième dossier, c'est le dossier « Créa'cité » qui concerne plus les quartiers sud et qui est une réflexion qui s'est inspirée d'un projet qui avait été porté à Lille et qui s'appelait « Humanité » et qui mixait à la fois la culture, l'emploi, donc l'économique, et les animations associatives, le lien social au sens large. Sur ce lieu, seront portés des projets. C'est sur le territoire éligible à la Politique de la Ville. C'est une façon d'avoir un projet innovant sur ce territoire pour assurer une vie sociale qui contribuera à la fois à la mixité sociale et au dynamisme de ce territoire par des solutions concrètes auprès des habitants de ce quartier en premier lieu, mais aussi pour tous les Aurillacois puisque ce ne sera pas dédié uniquement à ce quartier-là.

Ce sont donc trois dossiers qui, pour la Ville, étaient bien sûr importants. Je tiens à remercier la contribution de la CABA qui, par le fonds de concours de 1 M€, rend possible ce dispositif. Sur le projet Créa'cité, ce sera une aide de 250 000 €, et les 500 000 € restants seront fléchés sur le Pôle Enfance/Petite Enfance.

Voilà ce que je pouvais dire sur ces trois projets qui concernent plus directement la Ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire. Y a-t-il des questions sur ce Contrat Auvergne+ ? Nous avons essayé en tout cas, dans l'équilibre sur notre territoire, de trouver des formules justes entre la Communauté d'Agglomération et la Ville centre en faisant ce que nous avons régulièrement fait, c'est-à-dire en continuant à apporter à la Ville centre l'équivalent de la Dotation de Solidarité Communautaire que nous avons supprimée il y a plusieurs années pour augmenter notre Coefficient d'Intégration Fiscale. A epsilon près, cela fait 250 000 € par an, et cela permet à la Ville de débloquer des financements du Conseil Régional.

Sur le fond du dossier, je ne dirai pas ce soir tout ce que je pense parce que, si jamais c'était repris dans la presse, je pense que le Président de la Région m'écrirait pour dire qu'il bloquerait le versement des subventions. Je ne ferai donc aucun commentaire, si ce n'est...

M. MATHONIER.- Tu ne peux pas t'en empêcher...
(Rires)

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne peux pas m'en empêcher. M. le Directeur de *La Montagne* a posé son stylo, je l'ai vu. Je peux donc m'exprimer. D'abord, sur la répartition, donner plus à ceux qui ont moins, c'est très bien ; le tout c'est de déterminer qui a moins et qui a plus. Cela a été rappelé par M. le Vice-Président, nous avons 33 % du montant de l'enveloppe Pays, 45 % de l'enveloppe EPCI ; nous représentons 70 % de la population. Alors il est juste de tenir compte de certains équilibres. Nous, nous avons toujours tout dépensé dans les contrats précédents ; d'autres n'ont pas tout dépensé justement, et ce qui n'est pas dépensé par les autres, cela reste à Clermont-Ferrand. Inutile de vous dire ce que ce sera quand ce sera plus loin... C'est quand même une observation qu'il est légitime de faire.

Pour le reste, il est vrai que la négociation a été dure. Nous avons eu droit à un certain nombre de noms d'oiseaux, ce n'est pas bien grave. C'est de l'argent de la Région ; donc, après tout, ils en font ce qu'ils veulent, sauf que les contribuables du Département payent aussi au niveau de la Région. Je dois dire, parce que c'est la réalité, que la présence du Président du Conseil Régional à la dernière réunion a permis d'avancer positivement, parce que, s'il n'y avait eu que les services et son vice-président, je pense que nous n'y serions pas

arrivés. La connaissance des dossiers et du terrain permet quand même d'avancer plus facilement. Je crois que, globalement, nous avons des dossiers qui ne sont ni rétrogrades, ni ringards, et qu'il a été reconnu que nous avons un certain nombre de dossiers tout à fait innovants ; comme quoi, il ne faut jamais désespérer.

Pour le reste, j'en dirai plus quand tout sera voté par tout le monde.

Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

Mme LACHAIZE.- Juste deux ou trois réflexions.

Ce n'est pas l'argent de la Région, c'est l'argent des citoyens.

Deuxième réflexion. Je dois saluer, en tant qu'ex-conseillère régionale, je le précise, puisque je ne le suis plus depuis le 30 avril, votre travail et le travail de vos équipes parce que, vous l'avez souligné dans cette enceinte et nous l'avons vécu avec Jean-Antoine à Clermont-Ferrand, vous aviez entièrement raison quand vous disiez que les dossiers sont difficiles à monter, compliqués, que nous ne sommes pas toujours entendus et que le Cantal n'était pas toujours servi à la hauteur à laquelle il aurait dû être servi. Je dois louer –ce n'est pas souvent, Monsieur le Président– votre ténacité sur ce dossier pour les Cantaliens et pour les Aurillacois.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame LACHAIZE. Mais, enfin, il n'en reste pas moins que ce sont les conseillers régionaux qui votent ; c'est donc la collectivité régionale qui décide, qui pourrait décider d'ailleurs de ne pas faire de Contrat Auvergne+. Donc, à ce niveau-là, nous n'avons pas tellement d'autre choix que de nous incliner dans certains cas. Mais, effectivement, ces dossiers-là sont compliqués, peut-être moins que les dossiers européens, mais je crois que tout le monde reconnaît qu'il faut aller vers davantage de simplification parce que ce n'est pas lisible pour nos concitoyens, c'est très difficile pour nous ; et souvent, le fait que nous soyons jugés par des gens, au niveau administratif, qui ne connaissent pas nos territoires, cela ne facilite pas les choses. Plus les élus gardent le pouvoir, plus cela simplifie les choses. Voilà, je n'en dirai pas plus. Monsieur le Directeur de *La Montagne* pourra reprendre son stylo.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/87 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour cette unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2015/88 : CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020 – CONVENTION RN 122 ENTRE L'ÉTAT, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons ensuite le Contrat de Plan État-Région 2015-2020, que je vais rapporter. Vous avez une délibération qui concerne la convention relative à la Route Nationale 122, convention qui est conclue entre l'État, le Conseil Départemental du Cantal et la Communauté d'Agglomération. Je ne reviendrai pas sur l'origine et la façon dont nous avons dû opérer pour arriver à ce résultat-là. Je rappelle que nous n'avons pas pris cette décision par plaisir. Financer, pour une Agglomération comme la nôtre, des travaux sur une route nationale, ce n'est quand même pas la panacée. Si nous l'avons fait, c'est qu'il nous est apparu que c'était le seul moyen de débloquent la situation qui était objectivement bloquée pour un certain nombre d'années, et à mon avis encore pour 5 ans. Voilà quelle était la réalité.

En fait, comme il ne s'y attendait pas, je crois que l'État a dû prendre acte de cette contribution. Cela a un avantage, c'est que cela nous met dans le jeu par la convention et par l'engagement que nous soyons associés à l'évolution du dossier. C'est tellement vrai que

nous avons pu –et j'en remercie nos services et notre direction qui ont été très efficaces comme sur le dossier Auvergne+– modifier les termes de la convention qui vous est soumise. C'est-à-dire que nous avons rajouté un certain nombre de choses pour obtenir des engagements de l'État.

L'État s'est engagé –alors, ensuite, vous me direz qu'il ne tiendra peut-être pas ses engagements parce que l'État peut facilement se permettre ce que nous ne pouvons pas nous permettre– sur un calendrier qui est un calendrier précis et normalement contraignant, qui vous est décrit dans la convention elle-même. Je rappelle quelques éléments de la convention :

L'opération « Déviation de Sansac/Sortie d'Aurillac » est inscrite pour un montant de 54,6 M€ au CPER.

Les échéances de réalisation :

- Études de projet détaillé, enquête parcellaire, acquisitions foncières, procédure Loi sur l'Eau, dérogations pour les espèces protégées : engagées en 2015 et achevées en 2016.
- Fouilles archéologiques [Nous demanderons des conseils au Maire d'Aurillac], puis travaux : à partir de mai 2016, sous réserve d'un avancement rapide des acquisitions foncières et des procédures.
- Début des travaux (ouvrages d'art) : printemps 2017.
- Avec un objectif de mise en service de l'ensemble des tronçons routiers au plus tard en fin d'année 2020.

Voilà ce dont nous avons convenu. Il est également prévu la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an, mais sur demande aussi des membres, dont nous sommes, avec suivi de l'avancement de l'opération, adaptation du programme, tableau de bord financier et technique, et bilan intermédiaire.

Je ne peux pas garantir que l'État tiendra ses engagements, mais nous aurons fait le maximum pour débloquer la situation, pour obtenir des engagements et un calendrier. Je crois que c'était tout à fait indispensable.

La première étape qui est très importante, c'est de pouvoir obtenir le déblocage de 7 M€ de l'État sur 2016. Là, je pense que nous aurons besoin de tout le monde, de tous les parlementaires de toutes sensibilités et de tous les élus pour peser, comme nous l'avons fait pour débloquer le dossier, pour que les financements soient débloqués, parce que, sinon, cela ne pourrait encore qu'être retardé. Mais je crois que l'on peut dire maintenant avec cette convention que le dossier paraît définitivement débloqué.

Restera la question des études sur la déviation de Maurs et celle de Polminhac. Vous verrez que, normalement, il doit en être dit un mot dans la convention. Il est indiqué : « Ces opérations ne feront pas l'objet de financements au titre du CPER. Les études préalables financées par l'État pourraient être programmées dans la durée du présent CPER en vue d'une inscription en travaux du prochain CPER. » C'est-à-dire que nous avons veillé à mettre dans la convention que les études, même si elles ne sont pas incluses financièrement dans le CPER, devraient normalement être financées et réalisées à l'intérieur de ce Contrat de Plan État-Région, parce que, si on ne le fait pas, si nous n'arrivons pas à débloquer les études dans cette durée-là, nous perdons 5 ans de plus in fine. Donc, là aussi, c'est important, et il y a besoin de tout le monde pour pousser dans le même sens.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette convention Route Nationale 122 qui, évidemment, ne concerne pas le Conseil Régional puisque le Conseil Régional a décidé de ne pas financer du tout ce volet routier. Y a-t-il des questions là-dessus ?

Madame LACHAIZE, vous pouvez intervenir.

Mme LACHAIZE.- Ce n'est pas une question. Bon, il vaut mieux tard que jamais, si je puis me permettre. Mais il faut reconnaître que l'engagement de l'État, l'engagement du Conseil Départemental et l'engagement de la CABA vont enfin faire sortir ce projet, et la signature de ce contrat ira dans le bon sens, et notamment pour le bien-être des Cantaliens et des Aurillacois sur la déviation. Je rappellerai, s'il le faut, que la sécurité de nos concitoyens est aussi prise en compte dans cette déviation et qu'il était très urgent de la faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. C'est effectivement urgent. Mais, vous savez, sur la Route Nationale 122, les gouvernements successifs ont fait un concours d'escargots parce que, depuis 2000, nous n'avons pas vu grand-chose.

Mme LACHAIZE.- Ce n'était pas une polémique.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout à fait, je le sais bien. Mais ce n'est pas non plus une polémique d'essayer de faire avancer le dossier, et pour faire avancer le dossier nous avons besoin de tout le monde parce que l'État a de moins en moins de fonds, et donc aujourd'hui il est difficile d'arriver à le faire avancer. Je pense que cette convention est le moyen d'avancer. Je suis sûr que cela débloque le dossier. Maintenant, il faut que ce qu'il y a d'écrit soit suivi d'une concrétisation.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/88 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 2015/89 : CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020- VOLET TERRITORIAL INFRA RÉGIONAL – CONVENTION RELATIVE AU DÉPARTEMENT DU CANTAL ENTRE L'ÉTAT, LE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA CABA

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons le Contrat de Plan État-Région avec le volet territorial infra régional, c'est-à-dire la Convention relative au Département du Cantal entre l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la CABA. Là, il y a tout le monde puisqu'il y a des financements à la fois de l'État et de la Région. Là aussi, c'est un dossier qui a demandé beaucoup de travail à la fois aux membres du Bureau, à Christian POULHES, à tous nos élus et à notre administration que je remercie aussi parce qu'ils ont beaucoup et bien travaillé pour faire avancer l'ensemble de ces dossiers de contractualisation, ce qui n'était pas toujours facile.

Sur ce Contrat de Plan État-Région 2015-2020, nous avons des financements relativement conséquents puisque l'État consacre au Département du Cantal 4 M€ sur cette période 2015-2020, dont 1 550 000 € consacrés aux projets de la Communauté d'Agglomération. La Région, de son côté, investit 4 M€ sur la même période, dont 1 650 000 € consacrés à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Vous retrouvez là-dedans les dossiers dont nous avons obtenu le fléchage :

- Pour le pôle intermodal, il y a 450 000 € de l'État et 500 000 € de la Région sur le volet « mobilité ».

- Sur l'aéroport, j'ai beaucoup tenu à ce qu'il y ait un financement dans le cadre du Contrat de Plan État-Région parce que c'était le seul moyen d'obtenir un financement relativement conséquent pour avancer sur la mise aux normes de l'aéroport. Nous avons des équipements lourds encore à acheter ou à réaliser et c'est toujours très cher. Donc, là, il y a 500 000 € de l'État et 500 000 € de la Région.
- Sur l'immobilier d'entreprises, nous avons 250 000 € de l'État et 500 000 € de la Région.
- Sur les réserves foncières : 150 000 € de l'État et 150 000 € de la Région.
- Sur les futures zones d'activités : 200 000 € de l'État et 500 000 € de la Région.

Je crois que nous sommes arrivés à quelque chose d'équilibré, où nous avons pu mettre les dossiers importants pour l'avenir, c'est-à-dire le désenclavement (dans la convention que nous avons vue précédemment avec l'État le désenclavement routier, dans celui-ci le désenclavement sur l'aéroport) et un certain nombre de dossiers de développement économique pour préparer l'avenir. Il faut mieux flécher nos priorités sur des gros dossiers importants, ce que nous avons fait.

Là-dedans, j'avoue que je ne suis pas arrivé à faire inclure le Stade Jean Alric. J'ai fait le maximum, c'est un constat d'échec. D'autres Intercommunalités de l'arrondissement ont été plus performantes pour faire des gymnases. Mais c'est quand même un contrat positif pour nous et pour le Département du Cantal aussi qui a pu y mettre le Lioran, Caleden, le Puy Mary cher à M. FABRE, et puis un dossier qui est dans le volet « Département » qui est important aussi pour la Communauté d'Agglomération qui est le dossier du bâtiment universitaire, qui est un dossier important pour nous tous.

Y a-t-il des questions sur ce dossier important sur les années prochaines ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/89 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons un avenant à la convention partenariale fixant les modalités du soutien accordé par la CABA pour le fonctionnement de la licence « langues étrangères appliquées » qui est réalisée par le Centre universitaire Champollion d'Albi sur le campus d'Aurillac. Madame COSTES, vous pouvez nous présenter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015/90 : AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE FIXANT NOTAMMENT LES MODALITÉS DU SOUTIEN ACCORDÉ PAR LA CABA POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA LICENCE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES OPÉRÉE PAR LE CENTRE UNIVERSITAIRE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION SUR LE CAMPUS D'AURILLAC

Rapporteur : Mme COSTES

Mme COSTES.- Merci, Monsieur le Président. C'est un avenant à la convention de partenariat qui concerne le soutien que la Communauté d'Agglomération accorde au fonctionnement de la licence LEA opérée sur le campus d'Aurillac par le Centre universitaire Jean-François Champollion. Nous vous proposons :

- d'adopter le projet d'avenant annexé qui actualise les éléments budgétaires qui déterminent le soutien financier de la CABA à parité avec le Conseil Départemental ;
- d'octroyer pour l'année civile 2015 au Centre universitaire Jean-François Champollion une subvention d'un montant de 22 989 € ;
- d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant et à procéder à son exécution financière et juridique.

Cette licence a été mise en œuvre, pour la première année universitaire, cette année 2014-2015. Evidemment, elle a été installée très tard et donc nous avons eu un faible effectif ; il y avait 10 étudiants, mais globalement le niveau est satisfaisant. Les professeurs de Rodez sont très contents. Le niveau est le même que celui qu'ils observent à Toulouse ou à Rodez. Pour l'an prochain, sur admission post-bac, il y a déjà des étudiants qui se sont inscrits ; mais ce qu'il faut signaler, c'est qu'il y a une vague complémentaire, c'est-à-dire que des bacheliers qui vont avoir les résultats demain pourront éventuellement, s'ils le souhaitent, continuer à s'inscrire sur admission post-bac en allant sur le site de Champollion via Rodez. Cette inscription est donc possible par ce biais. Il est également possible pour des jeunes qui sont titulaires d'une licence ou qui sont titulaires d'un diplôme à bac +2 ou bac +3 de s'inscrire sur cette licence avec une possibilité d'avoir des validations de certaines unités de valeur et de bénéficier d'un système de passerelle, d'enjambement entre L1 et L2. Tout cela, c'est possible.

Nous avons un relais administratif sur l'antenne d'Aurillac, au campus, en l'occurrence Mme TRIN, qui donne les informations souhaitées aux étudiants qui le désirent. Voilà ce que je pouvais vous dire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame COSTES. C'est un dossier que nous menons en partenariat total avec le Conseil Départemental. Cela a un intérêt, c'est aussi de nous ouvrir sur un partenariat avec le Sud-Ouest et avec l'université Toulouse/Albi/Rodez ; ce qui peut être un complément par rapport à nos partenariats avec Clermont-Ferrand. Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- Ce ne sont pas des questions là-dessus. Je veux juste signaler que nous avons à Aurillac une licence « produits du terroir » qui est aujourd'hui sous une surveillance pas forcément très sympathique du président de l'Université de Clermont-Ferrand, et je crois qu'elle a besoin de tous les soutiens politiques. C'est une licence qui correspond tout à fait aux besoins des TPE et PME. Mon propos, c'était simplement pour le signaler et pour dire à tous ceux qui peuvent l'aider de l'aider.

Mme COSTES.- Nous avons été contactés par M. HITMI qui est responsable de l'IUT bio, et effectivement cette licence a besoin d'appuis des professionnels de l'agro-alimentaire et des professionnels des produits du terroir. Moi, au contraire, j'ai l'impression que cela avance dans le bon sens.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons, chaque année, des problèmes et des discussions concernant le sort de certaines licences. Il y en a qui se créent, il y en a qui sont supprimées. Nous avons aussi des inquiétudes avec l'ESPE, dont Mme COSTES pourrait nous parler rapidement.

Mme COSTES.- Nous avons des inquiétudes concernant la licence professionnelle « métiers de la petite enfance » qui est mise en œuvre sur Aurillac par l'antenne de l'ESPE et qui dépend de l'Université Blaise Pascal. L'ESPE doit rendre des postes à l'Université Blaise Pascal, et donc on nous menace de suspendre notre licence pour un an, sauf à trouver des financements complémentaires, parce que les licences professionnelles doivent s'équilibrer financièrement. Il faut que nous trouvions des partenaires pour de la formation continue. Nous avons donc cette menace de suspension pour cette licence professionnelle. Mais ce qu'il faut dire aussi aux jeunes étudiants aurillacois, c'est que la préparation au concours « professeur des écoles » est remise en œuvre à Aurillac à la rentrée 2015, c'est-à-dire que les jeunes pourront préparer le concours « professeur des écoles » à l'antenne d'Aurillac. Mais nous avons le problème de cette licence professionnelle « métiers de la petite enfance » qui, nous annonce-t-on, est suspendue pour un an. Le mot « suspension » fait toujours un peu peur.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, à juste titre. Monsieur le Maire, vous pouvez intervenir.

M. MATHONIER.- Je suis aussi inquiet sur cette formation car nous avons une difficulté. Comme c'est une licence professionnelle, les collectivités pourraient être intéressées par cette formation, mais comme elle n'est pas au catalogue du CNFPT nous ne pouvons pas y accéder. Ce que j'ai demandé – et Alain CALMETTE s'en est un peu inquiet –, c'est de la faire intégrer dans le catalogue pour que les collectivités puissent y accéder, et cela peut concerner tous les maires ici présents parce que c'est une licence professionnelle « petite enfance », et donc pour peu que vous ayez la structure sur votre territoire vous pouvez prendre des jeunes dans ce cadre-là, mais il faut que ce soit au catalogue du CNFPT puisque cela rentrera dans votre formation continue et donc cela coûtera rien, alors que dans l'autre dispositif ce n'est pas imputable sur la formation continue.

Mme COSTES.- Il faut une convention avec le CNFPT.

M. MATHONIER.- Mais c'est un peu tard là.

Mme COSTES.- Espérons que ce ne sera qu'une suspension parce qu'il y a un maître de conférences, ici, à Aurillac de l'ESPE, et donc c'est vraiment dommage d'avoir cette suspension pour l'instant. Mais elle s'occupera de la préparation au concours puisque la préparation au concours « professeur des écoles » est remise en œuvre à partir de la rentrée 2015. C'est quand même une bonne nouvelle pour le territoire. Et puis, nous avons un IUT qui fonctionne bien ; ils ont beaucoup de demandes en bio ; les sections de l'IUT, ici, à Aurillac fonctionnent bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur l'IUT, nous travaillons en ce moment sur la possibilité d'un troisième département de l'IUT parce que c'est le moyen vraiment de stabiliser et de conforter l'IUT. C'est l'objet d'un travail important qui est fait par l'IUT, et que nous relayons au Ministère de l'Éducation Nationale et à Clermont-Ferrand. Si cela pouvait se réaliser au cours de l'année 2016 pour la rentrée 2017, je pense que ce serait une avancée considérable pour l'enseignement post-bac à Aurillac.

Y a-t-il d'autres questions sur cette licence LEA ?

Mme COSTES.- Je pense que ce qu'il est très important de dire, c'est que le niveau est satisfaisant, parce que, souvent, on pense que dans les petits campus il peut y avoir des familles ou des étudiants qui se disent : « il faudrait savoir comment cela se passe... » Le niveau a été tout à fait satisfaisant. Nous avons rencontré les maîtres de conférences à Rodez et la directrice du Centre universitaire Jean-François Champollion, et ils sont tout à fait satisfaits du niveau des étudiants d'Aurillac. Les familles peuvent donc être rassurées, le niveau est très bon. D'ailleurs, les inscriptions pour cette future première année s'annoncent satisfaisantes, mais il est encore possible de continuer à s'inscrire avec une période d'interruption du 20 juillet au 21 septembre. On peut donc s'inscrire encore. Les équipements de A2EX vont être terminés début janvier, il y aura donc des laboratoires très performants et donc effectivement une possibilité de bien pratiquer les compétences de compréhension et d'expression orale.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/90 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur la programmation 2015 au titre de la Politique de la Ville. Madame la Vice-Présidente, Marie-Pierre LOURS, vous pouvez présenter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2015/91 : POLITIQUE DE LA VILLE – P ROGRAMMATION 2015

Rapporteur : Mme LOURS

Mme LOURS.- Merci, Président. Je vais être fidèle à mon engagement, je vous le promets, je vais être synthétique.

Je ne reviens pas sur l'objet de la Politique de la Ville. C'est faire en sorte que les conditions de vie dans le quartier qui a été retenu par l'État, à savoir Marmiers, soient un peu meilleures. Si au préalable ce quartier bénéficiait d'un contrat qui s'appelait le CUCS, aujourd'hui nous sommes en réécriture de ce contrat, il s'appellera Contrat de Ville. Il portera sur les années 2015-2020.

Cependant, pour ne pas pénaliser les habitants de ce quartier puisque le contrat n'est toujours pas finalisé -nous le signerons au cours du dernier trimestre de l'année 2015 vraisemblablement- il a été décidé par les copilotes, à savoir la CABA, l'État et la Ville d'Aurillac, de lancer un appel à projets dont vous avez le descriptif joint à la délibération et surtout le résultat de cet appel à candidatures puisque 15 opérateurs ont candidaté et ont été retenus suite à cet appel à projets.

Ils ont répondu selon trois piliers :

- le développement économique et l'emploi,
- la cohésion sociale,
- et le cadre de vie et renouvellement urbain.

Vous avez le détail dans la délibération.

Les dossiers de ces candidats ont été instruits par le Comité Technique du Contrat de Ville au mois de juin, puis présentés à la Commission Politique de la Ville toujours au mois de juin. Auparavant, il y avait eu un Comité de Pilotage qui avait approuvé ces 15 candidatures.

Vous avez dans la délibération le détail de ces 15 dossiers avec une répartition financière selon l'enveloppe, concernant la CABA, qui avait été votée au budget en début d'année, de 55 000 €. Après, nous nous sommes répartis, si je puis dire, en fonction de l'éligibilité des dossiers, les dossiers entre la CABA, l'État et la Ville d'Aurillac. C'est l'objet du tableau synthétique que vous avez, qui précise l'intervention financière de chacun.

Il vous est demandé ce soir :

- d'approuver ce programme d'actions pour l'année 2015,
- d'autoriser, suite à cette programmation, la répartition des subventions.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Bravo. Vous avez été très synthétique.

Mme LOURS.- Président, tout est dans le dossier. Après, on peut noter des opérateurs nouveaux qui interviennent et c'est tout à fait satisfaisant pour la suite de la vie de ce Contrat de Ville. On voit apparaître des nouveaux opérateurs et des nouvelles opérations. Sur les 15 dossiers, 9 actions sont nouvelles par rapport au contrat précédent. Cela augure d'actions sur le territoire tout à fait intéressantes et pertinentes.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'en doutons point. Monsieur MANHES, vous avez la parole.

M. MANHES.- Dans ce dossier, on voit : « pilier : cohésion sociale », et le premier chapitre c'est l'éducation. Je ne suis pas persuadé que de fermer l'école de Marmiers soit la meilleure solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela, ce n'est pas de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

M. MATHONIER.- Nous en parlerons au Conseil Municipal d'Aurillac. C'est le lieu pour en parler.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Contrat de Ville concerne les opérations que nous finançons, et j'essaie de faire en sorte, Monsieur MANHES, à la Communauté d'Agglomération, en tout cas en ce qui me concerne personnellement, de respecter le choix de chaque conseil municipal, de chacun des maires, quelle que soit la politique qu'ils mènent, et parfois cela n'a pas été facile, croyez-moi. C'est, je crois, la bonne façon de faire vivre ensemble les 25 communes qui font la Communauté d'Agglomération ; ce qui n'empêche pas, pour chacun, de penser ce qu'il croit devoir penser et exprimer dans chacun des conseils municipaux.

Je mets aux voix cette délibération sur la Politique de la Ville.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/91 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. NICOLAS va, d'avenant en avenant, nous parler de l'avenant n° 6 à la convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques « Très Haut Débit (THD) Auvergnat ». Soyez précis, parce que j'ai encore reçu ce matin un courrier d'un habitant qui nous dit que nous ne sommes vraiment pas bons du tout –et encore il le dit en termes beaucoup moins châtiés que cela– et que ce n'est pas la peine de faire de la publicité dans les journaux locaux sur le Très Haut Débit alors que, là où il est, il y a très peu de débit et quasiment pas de portable, et il nous donne sa ligne fixe au cas où le portable ne marcherait pas. Je ne doute donc pas que c'est vous qui le recevrez.

M. NICOLAS.- Ce qui peut se concevoir, oui... (Rires) J'aurai la réponse et les arguments.

M. LE PRÉSIDENT.- Bon...

DÉLIBÉRATION N° 2015/92 : AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE COFINANCEMENT DU DÉPLOIEMENT ET DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRÈS HAUT DÉBIT (T.H.D.) AUVERGNAT

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Monsieur le Président, merci. Aujourd'hui, la Région Auvergne dispose d'offres de services de communications électroniques performantes, grâce à la collaboration de la Région bien sûr, des quatre Départements et des six Communautés d'Agglomération et aussi grâce à la ténacité – on peut le souligner – du travail de René SOUCHON dans ce dossier. Ce travail se poursuit et est encadré par une convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du Réseau Très Haut Débit que l'on appelle T.H.D., signée en février 2013.

Je retrace un petit peu l'historique pour que tout le monde comprenne.

Cette même année 2013, une procédure sur la base d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique Auvergnat a été validée.

A l'issue de la procédure de dialogue compétitif, en juillet 2013, l'assemblée délibérante régionale, où toutes nos collectivités participent, a retenu la société Orange comme attributaire du Contrat de partenariat. Pour rappel, le Président vient de l'évoquer, nous avons déjà délibéré sur 5 avenants, ici même, dans l'ensemble de nos collectivités. Vous avez le contenu de ces 5 avenants qui est joint à la délibération, je n'y reviendrai donc pas.

Aujourd'hui, je vous présente le 6^{ème} avenant à la Convention de cofinancement qui a pour objectif de proposer dans un premier temps un affermissement anticipé de la phase 2. Pour être plus clair et je vais essayer d'être clair parce que c'est un peu juridique et technique, ce serait un engagement financier par-delà la fusion des Régions pour sécuriser les territoires déployés en phase 2. En fait, il n'y avait pas d'affermissement, cette phase-là restait conditionnelle. Avec, on assure que cette phase 2 sera déployée. Voilà l'objet du contenu de l'avenant.

Il y a un aménagement des différents points contenus dans la Convention de cofinancement relatif à la mise en œuvre de la phase 1. Il y a une enveloppe d'évolutivité ; nous avons donc une possibilité de manœuvre dans ce cas-là.

Depuis le lancement de la phase 1 en juillet 2013, deux facteurs d'environnement majeurs viennent impacter le modèle économique du RIP.

Le premier, c'étaient des objectifs de commercialisation. Ces objectifs de commercialisation ont été revus à la baisse parce que l'ARCEP avait fixé initialement, dans le modèle de financement, 90 % d'un taux utilisé, et nous revenons à 80 %. Ce qui impacte un petit peu le modèle financièrement. Nous intégrons aussi le décalage de deux ans avec l'arrivée de la concurrence sur notre territoire, sur notre réseau. Cela, on peut l'expliquer aussi par les fusions d'opérateurs, par exemple SFR et Numéricable. Ce sont des opérateurs qui s'étaient engagés et qui, aujourd'hui, ne sont pas là, mais qui vont arriver.

Il y a aussi – et ce n'est pas neutre – l'augmentation des coûts techniques d'occupation de génie civil et de maintenance de raccordements FttH, donc de la fibre à la maison, qui engendre dans cette phase de déploiement des charges plus élevées, mais qui permettra également à la Régie d'obtenir des recettes supplémentaires lors de la location de son réseau de fibre aux opérateurs, puisque la Régie Auvergne Très Haut Débit est propriétaire d'un certain nombre de fibres qu'elle mettra à disposition dans deux ans aux opérateurs.

Ces deux éléments ont conduit la Régie et Orange à agir sur les différentes composantes du contrat de partenariat pour en conserver l'équilibre financier global sur un cumul de la phase 1 et de la phase 2.

Pour être plus clair, en synthèse, le coût de la phase 1 augmente de 26 M€ sur 24 ans, et celui de la phase 2 diminue de 29 M€ (je passe sur les virgules parce qu'à ce niveau ce sont de gros chiffres) sur 20 ans et 1 mois. Ce qui fait un coût moindre supporté par les cofinanceurs, c'est-à-dire la Région et les Départements, qui passe de 215,03 M€ à 212,664 M€. Soit un écart global de réduction de 2 350 000 €.

Voilà l'objet de cette délibération. C'est un réajustement par rapport à cela.

Je voudrais rajouter quelques mots en aparté par rapport à ce que le Président a évoqué sur un certain nombre de lettres que nous recevons de nos concitoyens qui sont mécontents. Là, en l'occurrence, nous recevons des courriers de citoyens se trouvant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Moi, je voudrais préciser –et la presse reprendra l'information, puisqu'elle l'a déjà fait à plusieurs reprises au même titre que nous l'avons fait dans nos magazines– que la Communauté d'Agglomération est dans une zone AMII, c'est-à-dire que cette zone est déployée par l'opérateur Orange qui a été retenu dans le cadre de ce PPP et qui finance l'intégralité des investissements sur notre territoire. C'est-à-dire que l'opérateur Orange, à l'échéance 2025, couvrira l'ensemble des communes et en fait l'ensemble des habitations du territoire, amènera la fibre optique dans chacune des maisons,

dans chacun des appartements de notre territoire. Je sais que les gens sont pressés parce qu'il y en a certains qui n'ont pas un gros débit, mais il faut les rassurer et leur dire que l'engagement a été pris, et nous travaillons tous à ces engagements. Pour ma part, la semaine dernière, je me trouvais à Clermont-Ferrand, j'y vais encore deux fois cette semaine. Je crois qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas recevoir des lettres telles que celles que nous recevons, ce n'est pas acceptable. Au-delà d'une réponse individuelle que je ferai en voyant ces gens-là, je voudrais quand même que l'on re-éclaire les choses en disant que cela avance, et d'ailleurs preuve en est que la Ville d'Aurillac a déjà tout son quartier Ouest et Nord qui est en train de se réaliser ; les Alouettes, le Stade et l'éco-quartier vont être équipés. Arpajon est dans la continuité avec la phase d'étude sur 2015 et le déploiement sur 2016. Cela avance quand même, mais il faut un certain temps entre le moment où on déploie les réseaux de fibre optique et le moment où il y a une commercialisation. Cela, il faut le dire ; nous le répéterons, nous re-communicerons, nous informerons sur l'évolution du chantier. Mais aujourd'hui je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté. La délibération que je porte ici, c'est sur l'ensemble du financement qui se trouve en dehors de nos zones et de notre territoire. C'est pour le département et pour l'ensemble des départements de la Région Auvergne.

Il faut dire aussi que les gens ne sont pas pénalisés parce qu'il y a des solutions alternatives comme le satellite qui peuvent être prises. Voilà ce que je voulais dire.

Pour finaliser cette délibération, il vous est demandé :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n° 6 à la Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit auvergnat ;
- de m'autoriser à signer cette convention.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération. Je ne sais pas si j'ai été clair, mais c'est un peu complexe quand même.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un peu mieux que les 22 pages. Vous avez fait un effort louable. Si j'ai bien compris, cela ne nous coûte rien. Je résumerai la délibération de la manière suivante : c'est un avenant extrêmement intéressant, que je vous invite à lire de manière précise, qui permet au dossier d'avancer, mais dont l'élément n° 1 c'est qu'il coûte zéro euro à la Communauté d'Agglomération. Cela valait bien 22 pages compliquées.

M. NICOLAS.- Nous avons participé un peu en d'autres temps, au tout début de la conception.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour vous en remercier, vous prendrez contact avec l'auteur du courrier que j'ai reçu ce matin.

M. NICOLAS.- Je l'ai. On ne va pas le citer ici, mais je l'ai. Cela ne fait pas plaisir effectivement.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand vous lui direz qu'il sera desservi dans dix ans, il sera content...

M. NICOLAS.- Je ne suis pas sûr qu'il lise tous les documents qu'on lui envoie d'ailleurs...

M. LE PRÉSIDENT.- Apparemment non. Je ne veux pas vous saper le moral, mais si vous croyez le rendre de bonne humeur en lui faisant lire ces 22 pages-là, je crois que c'est mal parti.

Ceci étant, comme cela ne nous coûte rien et que c'est très positif, je vous propose d'adopter cette intéressante délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2015/92 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. Vous pourrez signer cet avenant, Monsieur le Vice-Président.

M. NICOLAS.- Merci.

DÉLIBÉRATION N° 2015/93 : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS POUR LE FINANCEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION DE LA LIGNE AÉRIENNE DESSERVANT LES AÉROPORTS D'AURILLAC-TRONQUIÈRES ET DE PARIS-ORLY

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Pour terminer, nous avons une convention relative aux participations pour le financement des frais d'exploitation de la ligne aérienne desservant les aéroports d'Aurillac-Tronquières et de Paris-Orly. C'est une convention qui nous met à parité avec Orly, encore que l'accueil est meilleur à Aurillac-Tronquières qu'à Orly-Ouest.

A la suite de la négociation et de la procédure qui a été menée par le Conseil Départemental, et à laquelle nous avons été associés, il y a une convention de délégation de service public qui a été signée le 28 mai 2015 entre l'État, le Département du Cantal et la Compagnie HOP ! pour la période courant du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2019.

Je vous rappelle que, suite aux démarches que nous avons réalisées, l'État a été à notre écoute, et quand c'est bien il faut le dire, et cela a été le cas ; le Ministre des Transports, M. VIDALIES, a été sensible à la délégation que nous avons formée pour lui expliquer l'intérêt de cette ligne et la nécessité d'avoir le maintien des concours de l'État au même niveau. Nous avons eu l'accord, et à la suite de cela nous avons pu négocier pour maintenir la Compagnie HOP ! qui va poursuivre cette ligne au moins jusqu'au 31 mai 2019.

L'État, là-dedans, participe à hauteur de 55 % du déficit, dans la limite de 70 % des recettes commerciales.

Le projet prévoit :

- Une participation annuelle forfaitaire de la Région à 200 000 €. Je ne reprendrai pas le débat qui m'a valu le courrier que vous connaissez.
- Une participation de la CCI du Cantal fixée à 14 % du déficit à la charge des Collectivités, plafonnée à 200 000 € ; cet engagement est acquis pour la première année d'exploitation, mais reste à confirmer pour les années suivantes, l'engagement de la CCI ne valant que si ses conditions d'intervention ne sont pas remises en cause par des réformes en cours ou par des prélèvements financiers de l'État non connus à ce jour. Si chacun mettait ces conditions-là, nous pourrions difficilement avancer.
- Une participation de l'Interconsulaire fixée forfaitairement à 30 000 € la première année ; ce montant sera à confirmer pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} années.
- Des participations du Département et de la CABA fixées chacune à 50 %, avec un plafonnement à 500 000 € pour la CABA. Compte tenu de ce que nous pouvons voir, je pense que nous tiendrons dans cette limite de 500 000 €. L'État subventionnera le reste, et il y aura aussi l'apport des recettes des billets des passagers.

En fait, grosso modo, les recettes commerciales couvrent un tiers du fonctionnement de la ligne. Les contributions de l'État et de nos Collectivités couvrent les deux autres tiers. Si un passager paye 580 € pour l'aller-retour, cela coûte à l'État et aux collectivités deux fois plus. C'est dire le coût de ce type de ligne.

Mais, à côté de cela, il y a quand même une bonne nouvelle. J'ai les chiffres de fréquentation pour juin 2015. Nous battons les records puisque nous avons failli franchir pour la première fois les 3 000 passagers ; nous sommes à 2 974 passagers pour le mois de juin, ce qui est quand même significatif, et avec un coefficient de remplissage de 66,62 % ; c'est-à-dire que l'avion, sur le mois de juin 2015, a été rempli aux deux tiers. Ce qui est la démonstration que cela fonctionne bien, qu'il y a de plus en plus de nos concitoyens qui prennent l'avion et de fait nous voyons effectivement que la clientèle est de plus en plus diversifiée et que c'est un moyen de locomotion pour venir chez nous qui est de plus en plus utilisé.

Je vous rappelle qu'il y a 160 000 personnes qui entrent ou qui sortent d'un train à Aurillac dans l'année. Si nous étions pour l'avion sur 11 fois le chiffre que je vous ai indiqué, nous serions à plus de 30 000 passagers par an. Ce qui montre qu'il y a une évolution tout à fait évidente dans les moyens de transport utilisés par nos concitoyens. En tout cas, c'est le poumon économique de l'arrondissement. Cela mérite tout le travail qui y est fait. Là aussi, je veux remercier les Élus qui s'en occupent, dont Philippe, mais aussi notre administration parce que gérer un aéroport c'est de plus en plus compliqué, il y a de plus en plus de normes, de contrôles, d'audits, et c'est un travail au quotidien qui est extrêmement important. Et puis, c'est utile d'avoir un aéroport, même si cela ne résout pas tous les problèmes. Je voulais vous livrer une petite histoire, mais vous avez sans doute lu cela dans le journal. Je ne résiste pas au plaisir de vous en remettre une couche. Nous avons demandé à la Fédération Nationale des SCOT d'organiser la rencontre nationale et ils nous ont répondu en nous disant : « Pour ces premières rencontres de cette nouvelle mandature, le choix s'est porté prioritairement sur un territoire d'accueil présentant de meilleures facilités d'accessibilité ». On voit qu'ils ont le sens de l'aménagement du territoire... Cela prouve qu'il faut encore faire du boulot sur la route et sur l'avion, à défaut d'en faire sur le train qui n'est pas de notre compétence.

Je mets aux voix cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2015/93 est adoptée à l'unanimité.

Je crois que nous avons fait le tour des délibérations.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 18 mai 2015

Vous avez la liste des décisions.

Le Conseil Communautaire prend acte du compte rendu des décisions.

S'il n'y a pas d'autres observations, je vous souhaite de très bonnes vacances.

(La séance est levée à 22 h 15)
